



OBJECTIF(S)

• Vous êtes malheureusement concernés par la baisse d'activité et de votre chiffre d'affaires. Cette formation a pour vocation de vous donner des pistes afin vous adresser à différents interlocuteurs qui vous permettront de trouver des solutions d'étalement de dettes fiscales et sociales mais aussi afin d'obtenir des moyens afin de réduire l'impact financier de votre masse salariale (temps partiel, chômage partiel, licenciement économique, rupture conventionnelle).

NIVEAU & PUBLIC

SPÉCIALISATION

Employeur de salariés au sein d'activités immobilières connaissant des difficultés économiques.

Prérequis : La maîtrise du français, quelques années d'expérience dans la gestion d'une agence immobilière.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : ½ journée (soit 3,30 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 50

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel spécialisé en investissement immobilier et financier des particuliers et entreprises

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 130 € HT

Non Adhérent FNAIM : 190 € HT

PROGRAMME

PRÉAMBULE :

Présentation des participants et expression des attentes.

I - LES DIFFÉRENTS INTERLOCUTEURS EN PÉRIODE DE CRISE.

- Expert-comptable.
- URSSAF.
- SIE.
- Tribunal de commerce.
- Le rôle de chacun.
- La saisine de la commission des chefs des services financiers.
- Les aides financières de la CODEFI

II - LE CHÔMAGE PARTIEL

- Conditions
- Mise en oeuvre

- Effets financiers

III - LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL ET LE LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE

- Définition du contexte des difficultés économiques.
- Mise en oeuvre de la réduction du temps de travail.
- Procédure de licenciement économique.
- Effet du licenciement économique.

IV - LA RUPTURE CONVENTIONNELLE

- Contexte
- Procédure

V - ÉTAT D'ESPRIT DU MANAGEUR EN PAREIL CONTEXTE

TEST DE FIN DE STAGE ET SÉQUENCE DE QUESTIONS RÉPONSES.



Programme accessible
aux personnes
en situation de handicap